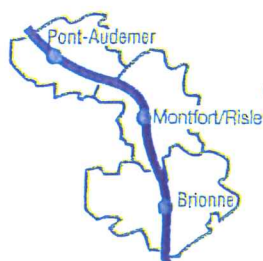


Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation
14 juin 2016
Date d'affichage
29 juin 2016
Nombre de Membres
En exercice : 30
Présents : 16
Votants : 20

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 5 JUIL. 2016

ARRIVÉE

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FDPPMA DE L'EURE ET LE S.I.B.V.R

L'An Deux mille seize, le 29 juin à 17 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du département de la médiathèque de SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis COUREL.

Etaient présents : MM. les Délégués communaux :

MM. TROCQUE, POTTIER, MAHIETTE, BEURIOT, BELLONCLE, DANSET, BRONGNIART, TIHY, DOUBLET, PIERRE, COLLIARD, DESCHAMPS, SALOMON, Mme RENARD, Mme MADOTTO

Ayant donné pouvoir : M BEIGLE, donne pouvoir à M DOUBLE,
Mme DEFLUBé, donne pouvoir à M BEURIOT,
M LAMY, donne pouvoir à M COUREL,
M RIFLET, donne à M TIHY,

Autres présents :

M DUPUIS technicien rivière
M. DURAND garde rivière

Monsieur BEURIOT a été élu secrétaire

M COUREL expose que la FDPPMA de l'Eure souhaite travailler en partenariat avec le S.I.B.V.R sur notre territoire de compétence sur la problématique de la continuité écologique.

Fin 2014, le syndicat a signé déjà une convention avec la FDPPMA de l'Eure pour les ouvrages de la Croix Blanche.

Le syndicat souhaite s'appuyer sur l'expertise et les moyens humains de la FDPPMA de l'Eure pour avancer sur la continuité écologique au niveau de quelques ouvrages hydrauliques « simples » de la Risle.

Après l'accord des propriétaires, la FDPPMA de l'Eure s'engage alors à réaliser des études de faisabilité sur les ouvrages hydrauliques « simples » par le biais de la convention et ce, en étroite collaboration avec le S.I.B.V.R.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président, d'engager ce partenariat avec la FDPPMA de l'Eure sur la restauration de continuité écologique sur les ouvrages simples de la Risle,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention entre la FDPPMA de l'Eure et le syndicat.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

Le Président,



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
S.I.B.V.R.
Mairie
27290 Saint Philbert sur Risle
Tél. 09 66 40 18 09 / 02 32 41 02 34
Fax : 02 32 67 07 59
LA BASSE VALÉE DE LA RISLE

Francis COUREL

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 5 JUIL. 2016

ARRIVÉE